

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, M. David BEDIN, Mme Audrey CARON, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme SYLVAIN donne pouvoir à Mme CHEVALIER

M.DAOUDI donne pouvoir à M.LANTERI

M.GOURY donne pouvoir à M.BEDIN

M.BOUJDAG donne pouvoir à M.LE CUNFF

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours

M.MIGALE a rejoint la séance à 20h18 lors de l'introduction à la présentation du budget

M.BOULTAME a rejoint la séance à 20h40 pendant la présentation du budget

Mme FAUQUEUR, Mme EUSEBE, Mme CALABRE, Mr GABIRON et M.MERLET ont quitté la séance à 23h35, lors des questions diverses

Mme FOURSANE a quitté la séance à 00h10, lors des questions diverses

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20230329-1-8-03-2023-DE

Date de télétransmission : 03/04/2023

Date de réception préfecture : 03/04/2023

Madame Patricia JOSE est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.8/03/2023

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2022 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, L.2121-14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU la délibération n° 1.6/03/2023 du 29 mars 2023 relative à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

VU la délibération n° 1.7/03/2023 du 29 mars 2023 relative au vote du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

VU les dispositions de l'article R2311-12 du CGCT qui précise que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif, sachant que le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

CONSIDERANT le résultat cumulé déficitaire de la section d'investissement de -3 456.10 € qui se compose du résultat d'investissement de l'exercice 2022 de - 2 929.97 € et de la reprise du résultat antérieur de - 526.13 € (hors restes à réaliser),

CONSIDERANT le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 109 489.33 € qui se compose du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de 32 914.02 € et de la reprise du résultat antérieur de 76 575.31 €,

CONSIDERANT que la commission « Finances » s'est réunie le 20 mars 2023,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DECIDE A L'UNANIMITE

(27 pour / 6 abstentions : Mesdames Disant, José et Messieurs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale)

ARTICLE 1 : D’AFFECTER le déficit d’investissement de -3 456.10 € en section d’investissement, au compte 001 « Solde d’exécution de la section d’investissement reporté », en dépenses.

ARTICLE 2 : D’AFFECTER UNE PARTIE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, conformément aux dispositions de l’article R2311-12 du CGCT, à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement, à hauteur de 15 456.10 € sur le compte de recettes 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

ARTICLE 3 : D’AFFECTER LE SOLDE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à hauteur de 94 033.23 €, en section de fonctionnement sur le compte de recettes 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 4 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l’exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....

La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l’Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.